



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 20/12/2024
Et publication ou notification
Du 20/12/2024
Le Maire,

N°DEL 2024_10_132_3

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Objet : OFFICE DE TOURISME

Convention partenariale Vignobles et découvertes4

Présents :

Bernard JOBERT	Gabrielle DALMAS
René CARANDANTE	Marie-Paule MAUDUIT
Catherine HURAUT	Jacques BUTTARD
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Stéphanie MECHIN	Laurence GIORGINI
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Roger OLIVIER
Michèle CAPDEVIELLE	Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Robert DALMASSO
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Pierre MONETON
Chantal MALFAIT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Objet : Signature de la convention partenariale "Vignobles et découvertes"

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez,

Vu le règlement d'usage de la marque "Vignobles et découvertes" mis en place et géré par Atout France,

Considérant que la commune de La Croix Valmer, par le biais de son Office de Tourisme, référent oenotouristique sur son territoire pour le porteur de projet (CCGST), doit être partenaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour le déploiement de la marque auprès des professionnels croisiens,

Considérant la qualification et la valorisation de l'offre touristique locale est un enjeu majeur et permet à la destination de gagner en visibilité et en notoriété,

Considérant que l'ensemble des engagements de chacun des parties figure dans le projet de convention joint à la présente délibération,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver la convention partenariale à la marque "Vignobles et découvertes" entre la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez, Var Tourisme, le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence et la commune de La Croix Valmer

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET



certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

20 DEC. 2024

Le Maire

